

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 Février 2012
Date de la séance : 15 Février 2012

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 21
Absents avec procuration : 9
Absent : 1

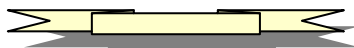
Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melle Aurélie PASCAL, M. Gérard MAI, Mmes FAUCHER-CONVERT Véronique, THENOT Céline, Adjoints, MM. Jean-Louis DHUIT, Jean-Claude GUELON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Michel DAJOUX, Mmes Marie-Thérèse PILANDON, Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, M. Gérard BONNEFOY, Mme Nadine BOST, M. Jean-Marie PILLER, Mmes Laetitia ACHAIBI (présente jusqu'à 20H00), Pascale PERNET (présente jusqu'à 20H00), M. Edmond BERODIAS, Mmes Viviane BAFOIL, Simone MONNERIE, Annik TRAIT-PROTIERE.

Absents avec procuration : Melle Mylène CHAPUIS à Melle Aurélie PASCAL, M. Jackie DOUARRE à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT, M. Gérard BERTON à Mme Marie-Thérèse PILANDON, Mme Denise CHARBONNEL à M. Jean-Louis DHUIT, M. Jean MALCROS à Mme Nadine BOST, Mme Laetitia ACHAIBI (à partir de 20H00) à Mme Céline THENOT, Mme Pascale PERNET (à partir de 20H00) à Mr Jean-Claude GUELON, M. Eric CHEVALEYRE à Mme Annik TRAIT-PROTIERE, M. Patrick BESSEYRE à Mme Simone MONNERIE.

Absent : M. Jean AULAGNIER

Secrétaire de séance : Madame FAUCHER-CONVERT Véronique

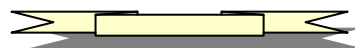
Ouverture de la séance à 18H30



Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du 22 Décembre 2011 dont le secrétariat était assuré par Mlle Aurélie PASCAL. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Mr Dajoux intervient pour réagir au sujet des propos tenu par le Président de Région relatif à « *l'inutilité des Sous-Préfets* ». Il s'insurge contre de telles déclarations et rappelle son intérêt pour une présence des services de l'Etat sur l'ensemble du territoire. Le conseil s'associe à cette position rappelant que les territoires ruraux restent attachés au Sous-Préfet lequel constitue un échelon administratif de proximité ayant un rôle d'appui, de conseil et de facilitateur de projets.

Mr Le maire regrette également cette vision très métropolitaine de l'organisation des territoires



RAPPORT D'ACTIVITES

Mr Le Maire

- Revient sur les actes de vandalisme et incivilités constatées en ville depuis quelques semaines. Il indique qu'au vu des informations collectées l'enquête de la gendarmerie serait sur le point d'aboutir. Il tient cependant à préciser qu'il n'y a pas de corrélation entre vandalisme et extinction de l'éclairage public et rappelle que les actes les plus « significatifs » ont été accomplis avant la période de coupure ou pendant la période de remise en marche durant les fêtes de fin d'année. Mme Bafoil partage cet avis tandis que Mme Monnerie fait remarquer que l'extinction de l'éclairage facilite l'émergence de « mauvaises idées ».
- Précise que, concernant la ligne ferroviaire, l'embranchement sécurisé de Pont de Dore permettant l'accès au réseau national devrait être opérationnel dès le mois de septembre. Ceci permet d'espérer un premier train de fret en début d'année 2013.

- S'agissant du centre hospitalier il indique que le directeur et le Président de la CME participeront à la prochaine réunion du conseil pour apporter des précisions sur le projet médical. Dans l'attente il rappelle que ce projet est consultable sur le site internet du centre hospitalier.

Mr Dajoux

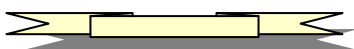
- Réagit au sujet d'un article paru dans le dernier Valdore infos selon lequel « *lors de la séance du 22/12/2011 le conseil municipal a approuvé le transfert immobilier de la Scierie* ». Il rappelle que le conseil s'est prononcé sur le projet de cahier des charges et sur le principe du transfert des charges envisagé par la commission d'évaluation mais pas sur le transfert immobilier

Mlle Pascal

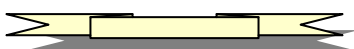
- Donne des indications au sujet du plan communication/presse tel qu'il a été envisagé avec « l'Agence qui plus est ». Concernant les différents aspects de la communication, Mme Monnerie et Mr Piller demandent qu'un point détaillé soit présenté préalablement en commission.

Mr Mai fait le point sur les travaux ou études en cours avec en particulier :

- Le réseau de chaleur auquel le lycée est désormais raccordé. La mise en route a nécessité de faire face à des problèmes de réglages qui en l'absence des entreprises notamment le week-end ont justifié l'intervention des services techniques.
- Les travaux de chauffage du groupe scolaire qui vont pouvoir débiter les marchés ayant été attribués dans le cadre des estimations prévisionnelles.
- L'étude relative au projet autour de la place du Livradois. Un maître d'œuvre sera chargé de réaliser les études préliminaires (EP) et l'avant projet (AVP). Les conclusions seront in fine soumises au conseil qui décidera de la suite à donner à cette opération.
- L'éclairage public avec les solutions en matière d'équipements à mettre en place pour une meilleure gestion ceci dans un souci de maîtrise des dépenses énergétiques.
- La collaboration avec les écoles d'architecture de Lyon et Grenoble ayant permis de réfléchir sur des enjeux architecturaux et urbains concernant le secteur de l'esplanade R Lacroix, la caserne actuelle des sapeurs pompiers et le centre-ville.
- Une réflexion pour la mise en place, courant 2012, de bassins de rétention des eaux pluviales.
- Le dossier relatif à la protection des captages d'eaux qui est pour l'instant bloqué dans l'attente du traitement administratif par l'agence régionale de santé (ARS)



Au terme de ce rapport d'activités Monsieur le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

COMMUNE

Après une présentation détaillée et commentée, les résultats globaux sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 287 048.83 €
- Section d'investissement : déficit de 781 182.17 €

Ces résultats sont la conséquence des taux de réalisation suivants :

- Section de fonctionnement (hors sections) : 96.07 % en dépenses et 102.73 % en recettes.
- Section d'investissement : 70.73% en dépenses et 68.18 % en recettes (avec intégration de l'autofinancement).

Après discussions et réponses aux différentes questions posées, le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité.

Mme Monnerie précise toutefois que les résultats de la gestion traduisent « *le manque de projets et d'ambitions* » de l'équipe municipale.

Pour le résultat d'exploitation 2011 le conseil unanime décide de l'affecter de la façon suivante :

- ✧ 632 048.93 € en excédent antérieur reporté – chapitre 002. A noter que dans cet excédent les sections de communes représentent un montant de 70 900 €
- ✧ 655 000 € en réserves – article 1068.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 95 695.76 €
- Excédent d'investissement : 175 114.30 €

Après délibérations, le Compte Administratif 2011 du service Assainissement est approuvé à l'unanimité. Le résultat de fonctionnement, 95 695.76 €, sera affecté en réserves (article 1068) – unanimité.

SERVICE DES EAUX

Les résultats de ce service sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 104 743.37 €
- Excédent d'investissement : 273 319.27 €

Le compte administratif investissement traduit encore cette année le non engagement des travaux de protection des captages ceci étant lié au retard de la procédure administrative diligentée par les services de l'ARS.

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité

Le résultat de fonctionnement sera affecté en réserves (article 1068). pour réaliser l'autofinancement prévu en 2011 .Unanimité

REGIE DU CINEMA

Après explications sur le fonctionnement et la fréquentation, le compte administratif de cette régie est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de fonctionnement : excédent de 44 326.30 € sera, à l'unanimité, affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le résultat d'investissement de 14 073.74 € sera reporté en section d'investissement sur le budget 2012.

ABATTOIR

Le compte administratif de ce service est approuvé unanimement. L'activité est encore en progression le tonnage étant passé de 1 178 à 1 280 tonnes

Le résultat de fonctionnement (excédent de 21 172.15 €) sera affecté en Excédent antérieur reporté art 002. Unanimité.

La section d'investissement se clôture avec un excédent de 45 634.33 €

RESEAU DE CHALEUR

Le compte administratif de ce service est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de fonctionnement (déficit de 17 536.79 €) fera l'objet d'écritures d'affectation spécifiques pour permettre son intégration dans le budget global de la nouvelle régie, créée durant l'année 2011, et destiné à regrouper l'ensemble des opérations relatives au réseau de chaleur

REGIE DE CHALEUR

Unanimité sur le compte administratif de cette régie appelée à intégrer, sur le budget 2012, les résultats du budget réseau de chaleur.

SECTIONS DE GOURRE ET LA RODARIE

Les comptes administratifs de ces deux sections sont approuvés à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

Mr Le Maire rappelle au conseil que l'organisation préalable d'un débat d'orientation budgétaire est une formalité obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.

En préalable, Mr le Maire demande à Mr Allary, DGS de bien vouloir présenter la situation financière de la commune intégrant le CA 2011 et en analysant la situation sur la base des évolutions constatées depuis le CA 2003.

Cette présentation s'appuie sur des éléments concrets et les ratios habituellement utilisés par l'administration (DGFP, CRC....) pour établir un diagnostic sur la santé financière des collectivités.

Sur la période l'on peut constater une augmentation des charges de fonctionnement réelles CAF de 21 %. Dans le même temps les produits de fonctionnement réels CAF n'ont évolué que de 15,90 %. Il est à noter toutefois qu'au titre de l'année 2011 ces évolutions sont de 0.3 % pour les charges (2% en 2010) et de 0.6 % pour les produits (3% en 2010).

Cette année et pour la deuxième année consécutive il convient de noter une amélioration timide de la situation puisque les produits augmentent plus vite que les charges. Cependant force est de constater que les recettes ont progressé moins vite (+1.99 % en moyenne sur huit ans) que les dépenses (+2.63% sur la même période). La commune reste donc confrontée à une détérioration de son autofinancement net (CAF nette) qui reste très en deçà des niveaux atteints avant 2007.

Une amélioration durable de l'autofinancement courant passera nécessairement par une maîtrise des charges courantes ainsi que par une réflexion sur l'évolution de la structure des recettes. L'audit engagé par la collectivité concernant les bases de la fiscalité directe locale devrait être finalisé courant 2012 et apporter des éléments de réflexion et de décisions. En matière de fiscalité la commune dispose toujours d'une marge de manœuvre, certes limitée, car le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est inférieur à la moyenne nationale des communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Les charges de fonctionnement réelles sont passées de 5 089 454 € en 2003 à 6 160 644 € en 2011. Rapportées au nombre d'habitants, elles représentent 847€/hab soit un niveau supérieur à la moyenne départementale 2010 (767 €/hab) et quasiment identique à la moyenne régionale 2010 (846 €).

Les charges de personnel se sont élevées à 3 590 396 € en 2011. Après une hausse de 7.5% en 2007, 6.7 % en 2008, 3.6 % en 2009, 4.4% en 2011 le rythme de croissance de ce poste est de 2.2 % pour 2011. Rapportées au nombre d'habitants, les charges de personnel représentent 494 €/hab soit un niveau supérieur aux moyennes départementale 2010 (430 €/hab), régionale 2010 (450 €)

La part des charges de personnel dans les charges de fonctionnement réelles continue à s'accroître sur la période, elles représentaient 52.8% en 2003, 55.9% en 2009, 57.2 % en 2010 et atteignent 58.30 % en 2011. Une réflexion à ce sujet reste d'actualité.

Les achats et charges externes : ces dépenses qui ont augmenté de manière très sensible à partir de 2007 restent stables cette année.

Les subventions et participations versées : Après une baisse significative en 2008 liée au transfert des subventions à la communauté de communes les dépenses relatives à ce poste ont encore diminué de 4.8% ceci étant la conséquence des actualisations effectuées en 2011 concernant les transferts de charge.

Les charges financières (intérêts de la dette) sont en légère diminution mais progresseront compte tenu des restes à réaliser en matière d'emprunts. Il conviendra d'adapter, autant que faire se peut, la dette nouvelle au profil d'extinction de la dette ancienne.

Les produits de fonctionnement réels ont atteint 7 197 866 € en 2011 contre 7 151 821 € en 2010. Ils représentent en 2011 un montant de 990 €/hab et se situent à un niveau supérieur à la moyenne départementale 2010 (914 €/hab) et inférieur à la moyenne régionale 2010 (1028 €).

Ils se composent des rubriques suivantes :

Les ressources fiscales globales (Chap : 73) se sont élevées à **3 696 867€** en 2011 contre 3 389 012 en 2003 soit une hausse de 9 % sur les huit années.

Le produit fiscal des trois taxes directes locales est de 2 495 888 € en 2011. Rapporté au nombre d'habitants (377 € en 2011), il est égal à la moyenne 2010 départementale (377 €), mais reste inférieur aux moyennes régionale (445 €) et nationale (406 €). Les ressources fiscales représentent 51.36 % des produits réels de fonctionnement réels en 2011 contre 54.5% en 2003. Ce ratio se dégrade progressivement depuis l'année 2004 avec une accélération sensible à partir de 2007.

Les dotations, subventions et participations (Chap 74) après avoir régressé entre 2008 et 2009, progressé en 2010 elles diminuent en 2011 passant de 2 365 705 € à 2 258 917 €.

Avec 204 €/ habitant, la dotation globale de fonctionnement est inférieure à celle perçue en moyenne, en 2010, par les communes de même strate de la région (218€) de l'Etat (204 €) mais supérieure à celles du département (192 €).

Par ailleurs, les dotations (DGF et compensations) d'un montant de 2 258 917 € en 2011 représentent 31.38 % des produits de fonctionnement réels contre 32.5 % en 2009 et 33.08 % en 2010.

Les autres produits courants

En augmentation constante depuis 2003 (+37%), ils représentent, en 2011, 18.18 % des produits de fonctionnement réels.

Le ratio de rigidité des charges structurelles :

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements.

Ce coefficient, se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Charges de personnel + contingents et participations obligatoires + charges d'intérêts}}{\text{Produits réels de fonctionnement}}$$

Un rapport élevé traduit la disproportion entre ces charges dites incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et mesure la difficulté de rééquilibrage entre ces deux agrégats. Le seuil d'alerte est à 65 %

Pour la commune, ce ratio de 53% en 2003 est passé à 49 % en 2005, 57% en 2010. Il reste stable en 2011 avec 57 %. Cela représente malgré tout un poids non négligeable des charges structurelles, et notamment des charges de personnel. Ceci traduit toutefois la volonté de la commune de privilégier le choix du service rendu à la population. Cependant la vigilance doit rester de mise quant à l'impact des décisions futures sur le poids des charges structurelles.

La Capacité d'autofinancement (CAF) qui représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement est passée de 1 123 603 € en 2003 pour arriver à 1 399 022 € en 2005 et diminuer ensuite progressivement pour atteindre 927 346 € en 2009. En 2010 elle était de 1 010 714 € pour atteindre 1 037 222 € en 2011 soit un montant par habitant de 142 €, inférieur aux moyennes départementales (146€/hab) et régionale (182€/hab) 2010 des communes de la même strate. Ceci est la résultante à la fois d'une évolution plus rapide des charges que des produits et de l'accroissement de la part des charges incompressibles (0.52 en 2006 et 2007, 0.55 en 2008, 0.56 en 2009 et 0.57 en 2010 et 2011).

La capacité d'autofinancement nette (Caf brute à laquelle il convient de retrancher le remboursement de la dette en capital) ressort à 317 927 € (361 334 € en 2010). Ainsi la commune a continué à rembourser ses emprunts par son seul autofinancement sans amputer les ressources internes d'investissement.

A noter toutefois l'évolution sur la période de cette Caf nette sur l'ensemble de la période.

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Pour la commune ce coefficient a évolué de la façon suivante : 0.92 en 2003 et 2004, 0.89 en 2005, 0.94 en 2006, 0.93 en 2007, 0.95 en 2008, 0.96 en 2009, 0.95 en 2010 et 0.96 en 2011.

Il apparaît donc que les produits encaissés par la commune sont suffisants pour couvrir les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette. Là encore il conviendra toutefois d'être vigilant car une évolution (non souhaitable) vers un CAC supérieur à 1 obligerait la commune, pour tout nouvel investissement, à faire appel à des « financements » externes (subventions et emprunts) pour couvrir le nouvel investissement ou encore à conduire une politique de restrictions budgétaires réduisant ainsi ses possibilités de développement.

Concernant la section d'investissement les dépenses d'équipement sont restées sensiblement équivalentes entre 2003 et 2007 (entre 2 220 106 € et 2 536 025 €). Elles ont marqué le pas en 2008 (1 274 358 €) pour remonter à 2 138 571 € en 2009 (effet du conventionnement FCTVA) et retomber à 1 776 224 € en 2010. Pour 2011 elles sont de 1 536 103 €. Le montant des dépenses d'équipement 2011 par habitant, soit 211 € est inférieur aux moyennes départementales (221 €) régionale (320 €) et nationale (300 €).

En 2011, outre le financement disponible de 1 318 846 €, la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant de 700 000 €, la différence ayant été prélevée sur le fonds de roulement ; Il est rappelé toutefois que la masse d'emprunt inscrite au BP 2011 était de 1 693 214 € d'où un reste à réaliser de 993 000 € reporté sur 2012.

Cet ensemble de constatations traduit une situation relativement saine mais fragile ce qui nécessitera une attention particulière dans la construction budgétaire du fait :

* D'une section de fonctionnement stable dans un contexte contraignant eu égard à des ressources externes qui s'annoncent moins dynamique et des dépenses probablement en hausse et pour la plupart incompressibles.

* D'une épargne de gestion qui assure le service de la dette mais qui ne retrouve pas les niveaux des années précédentes.

* D'un endettement auquel il convient d'être attentif eu égard aux restes à réaliser en matière d'emprunt.

* D'une section d'investissement qui s'annonce marquée par la diminution des financements de type subvention et les incertitudes concernant les crédits aux collectivités.

Comme en 2010 et 2011 la préparation du Budget 2012 s'inscrit encore dans un contexte de prudence caractérisé par un souci de maîtrise des équilibres financiers dans un environnement de contraintes et d'incertitudes pour les collectivités lesquelles en général sont confrontées à une dégradation de leur marge de manœuvre conséquence :

- Du contexte économique actuel toujours lié à la crise ;
- Des contraintes fortes sur l'évolution des dotations de l'Etat ;
- Du brouillard permanent tant financier que fiscal rendant difficile la lisibilité future des recettes budgétaires ;
- De la probable poursuite des transferts d'activités de l'Etat sur les collectivités (les cartes d'identité après les passeports,) La charge supportée par les collectivités reste supérieure à la compensation attribuée par l'Etat.

Au terme de cette présentation purement technique prenant en compte les résultats 2011 le conseil dispose d'un diagnostic financier de la collectivité destiné à lui permettre d'identifier d'une part ses marges de manœuvre et d'autre part les risques économiques susceptibles de peser sur les comptes futurs.

Mr le Maire prend alors la parole pour rappeler en liminaire la situation de la ville d'Ambert qui assume un rôle de ville-centre dont l'arrondissement tire un bénéfice ce qui a pour contrepartie des charges supérieures aux autres collectivités de la strate 5 à 10 000 habitants. Il souligne également la structure spécifique de la commune qui s'étend sur 6500 ha avec 90 hameaux et un étalement urbain tout ceci générant également des frais de fonctionnement.

Il revient sur les incertitudes quant aux évolutions des dotations de l'Etat ce qui interpelle la collectivité et doit l'inciter à la prudence. Il propose de poursuivre la politique engagée les années précédentes tout en maintenant l'engagement pris de ne pas augmenter la part communale de la fiscalité locale. Il souhaite que soit finalisée la réflexion concernant le devenir d'une partie du patrimoine immobilier.

Il fixe comme objectif un autofinancement d'un montant minimum de 1 M€.

Il propose un recours limité à un emprunt de l'ordre de 600 000 € lequel se rajoutera aux restes à réaliser 2010 précisés supra.

Concernant l'investissement, Mr le Maire propose de nourrir la réflexion en intégrant les priorités à retenir jusqu'aux prochaines échéances électorales. En d'autres termes que faut-il engager d'ici la fin de l'exercice 2013.

Plus concrètement les investissements devront concerner :

- L'aménagement des villages;
- La réhabilitation de l'ex-école d'agriculture pour d'une part maintenir le Greta et d'autre part créer une unité d'hébergement pour les stagiaires de la formation continue; démarrage des études et recherches des financements en 2012 avec un budget prévisionnel de l'ordre de 1 600 000 € HT
- Les études en vue du réaménagement du centre aéré de la côte du pont pour l'accueil de loisirs;
- Le programme habituel de voiries (urbaines et rurales) ;
- L'aménagement de la place du Livradois dont il a été fait état dans le cadre du rapport d'activités.
- La poursuite des interventions sur le patrimoine bâti communal ceci dans le cadre de la politique d'économies d'énergie avec une attention spécifique cette année sur la maison des jeunes.
- La mise en œuvre de travaux destinés à palier les conséquences des inondations

Concernant le dossier de la piscine Mr le maire indique que la commune n'a pas la capacité d'assumer seule ce projet et souligne la nécessité d'impliquer d'autres collectivités. Une réunion sera programmée prochainement à ce sujet par la communauté de communes. L'objectif étant de s'entendre sur un scénario possible ainsi que les conditions du transfert de charges.

Au terme de ce rapport qui ne donne pas lieu à délibération, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des orientations proposées pour l'exercice 2012.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - 2012

GROS TRAVAUX DE REPARATION DE BATIMENTS COMMUNAUX : REHABILITATION DE LA MAISON DES JEUNES.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la circulaire préfectorale relative aux financements susceptibles d'être alloués dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2012. Il précise notamment les différentes catégories d'investissements finançables prioritairement dans le cadre de ce dispositif.

Dans ce contexte, il souligne l'opportunité de retenir le projet de réhabilitation de la Maison des jeunes lequel intègre d'une part des travaux en vue d'économies d'énergie et d'autre part des travaux pour permettre une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite

Afin d'obtenir les financements correspondants, les services techniques municipaux ont établi un avant-projet du programme qui pourrait être réalisé au cours de l'exercice 2012.

Le devis estimatif du programme s'élève à la somme de 152 930 € Hors Taxes.

Après avoir présenté en détail ce dossier, le rapporteur propose à ses collègues de bien vouloir l'approuver afin d'obtenir le financement DETR correspondant.

Le Conseil Municipal unanime après avoir écouté l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- approuve l'avant-projet présenté par les Services Techniques Municipaux concernant le projet de réhabilitation de la Maison des jeunes – Programme DETR 2012,
- dit que le financement de ces travaux d'un montant de 152 930 € H.T. sera inscrit sur le budget primitif 2012,
- sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux

Mr Le Maire indique qu'à l'origine il avait été envisagé de déposer le dossier concernant le projet de réaménagement de l'ex-école d'agriculture. Ceci n'a pas été possible car les services préfectoraux ont considéré que les travaux envisagés n'étaient pas éligibles aux financements DETR 2012.

TARIFS COMPLEMENTAIRES 2012.

Unanimité du conseil sur les propositions des commissions et de la commission des finances concernant :

- les tarifs 2012 de l'accueil de loisirs
- les tarifs 2012 de mises à disposition ponctuelles de personnels, véhicules, engins et matériels.
- Les adaptations de la tarification saison 2011/2012 pour les chalets du camping.

REMISE GRACIEUSE DE PENALITES.

Unanimité pour accorder une remise gracieuse de pénalité (30.80 €) à Mr GEDIK.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS.

Unanimité pour attribuer un fonds de concours de 80 000 € à la communauté de communes. Il est précisé que ce fonds viendra abonder l'autofinancement nécessaire à l'aménagement de la ZAC des Barthes lequel contribuera à l'amélioration de l'entrée sud d'Ambert.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER.

Madame Véronique FAUCHER-CONVERT, Adjointe, expose à l'assemblée que par délibération du 29 novembre 2011, le Conseil Municipal a fixé ainsi qu'il suit sa représentation au sein de la commission d'aménagement foncier :

- Monsieur le Maire es-qualité,
- Délégué titulaire : M. Jacquie DOUARRE,
- Délégués suppléants : MM. Edmond BERODIAS et Guy DUVERGER.

Le rapporteur indique que depuis lors il s'avère que M. Jacques DOUARRE a également été désigné pour siéger au sein de cette commission en qualité de représentant du Conseil Général.

Elle informe donc le Conseil de la nécessité de remplacer M. DOUARRE lequel ne peut siéger à la fois en qualité de délégué de la commune et du Conseil Général.

Le conseil municipal, unanime, après avoir écouté cet exposé décide de modifier ainsi qu'il suit sa représentation au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

- Mr le Maire es qualité,
- Délégué titulaire : Mme Céline THENOT
- Délégués suppléants : Mr Edmond BERODIAS
Mr Guy DUVERGER

SYNDICAT FERROVIAIRE DU LIVRADOIS-FOREZ : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES

Par délibération du 20 septembre 2011, le conseil a donné son accord pour une mise à disposition partielle et temporaire (durée 6 mois) du service comptable de la commune au profit du Syndicat Ferroviaire du Livradois-Forez.

En contrepartie de cette mise à disposition, le syndicat a pris en charge une participation aux charges de fonctionnement fixée d'un commun accord à 3.360 € soit 560 €/mois.

Compte tenu de ses besoins effectifs, le syndicat a sollicité la Commune en vue d'une prolongation de 1 mois de cette mise à disposition ceci avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Donne son accord pour cette prolongation de la mise à disposition temporaire et partielle du service comptable au profit du Syndicat ferroviaire du Livradois Forez.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire en vue de la conclusion d'un avenant à la convention initiale.

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU PLAN D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE ET DE SECOURS

Par délibération du 30 juin 2009, le conseil l a approuvé, comme la réglementation l'exige, le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS).

Sur proposition de la responsable du service, il serait utile de mettre à jour ce document afin d'inclure :

- Une modification de la fréquentation maximum instantanée (FMI) qui passerait de 400 à 412.
- Une actualisation des horaires scolaires.
- Des précisions concernant l'organisation des postes de surveillance selon la fréquentation.
- La mise à jour relative aux matériels de secours.

Unanimité pour approuver cette mise à jour.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Après une année de fonctionnement concernant le pôle enfance jeunesse, et la commission propose les modifications suivantes dans les effectifs du personnel du service :

- Poste animateur – Responsable centre loisirs – Passe de 30h à 35h.
- Poste adjoint d'animation – Centre de loisirs – Passe de 20h à 30h.

Plusieurs conseillers font remarquer que malgré leurs demandes le bilan d'activité du service ne leur a toujours pas été communiqué de ce fait ils estiment qu'il leur difficile de se prononcer sur cette question.

Mr le Maire prend acte de cette remarque mais soumet cette proposition au vote.

Après délibération ces modifications sont approuvées par 15 voix pour et 13 abstentions

EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES 2012.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime :

- Décide de créer les postes d'agents saisonniers et temporaires pour l'année 2012.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
 - N° 65 : ROCHE – Section AM n° 12 – 6, place Georges Courtial – Prix : 67.000 € - Acquéreur : SCI BRILLARD,
 - N° 70 : FAYE – Section AY n°s 55 et 56 – 49, Avenue du 8 Mai 1945 – Prix : 115.000 € - Acquéreur : Mme GUET Alexandra,
 - N° 71 : Sarl GPF – Section H n°s 911, 918 et 958 – 24, rue du Midi – Prix : 310.000 € - Acquéreur : SCI Roland FAYE,
 - N° 72 : SCI BRESSON – Section BC n°s 187 et 188 – Avenue du Dr Penel – Prix : 120.000 € - Acquéreur : Mr BOUDON Jérémie,
 - N° 73 : Consorts BARNICAUD – Section AZ n° 65 – 50, Bd Henri IV – Prix : 75.000 € - Acquéreur : EPF/SMAF,
 - N° 74 : Consorts ROUX – Section AB n°s 15 et 19 – 9, Allée Henri Pourrat – Prix : 55.000 € - Acquéreur : Mr JARRIX,
 - N° 75 : DUMEIL – Section YR n° 67 – Beauvialle – Prix : 4.800 € - Acquéreur : Mr et Mme CHEVALIER Tony,
 - N° 76 : DESTRAC TUTELEVA – Section AM n° 349 – 12, rue de Goye – Prix : 128.000 €
 - N° 77 : TUNCEL SIMSEK – Section AH n° 196 – 20, avenue G. Clémenceau – prix : 167.000 €
 - N° 78 : DUMEIL – Section YR n° 67 – Beauvialle – prix : 4.480 € - Acquéreur : Mr et Mme CHEVALIER Tony
- **Décisions prises par délégation :**
 - Approbation du contrat avec la Société Dore Sécurité pour une mission en vue de l'exécution d'une prestation de prévention et de sécurité privée durant la période du 01/01/2012 au 30/06/2013 – Forfait mensuel 1.180 € HT,
 - Approbation de la convention de partenariat PASS LOISIRS 2012 conclue avec la société NOVALTO pour une durée de 1 an, soit du 01/04/2012 au 01/04/2013.
 - Bail de location conclu avec Mr DUCROS Romain pour un appartement de type F2 situé à la caserne des pompiers 10, rue des Allées – Date d'effet : 30 Janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé Mr Le Maire lève la séance à 21H40.